



**MUNICIPALITÉ DE MAYO
COMTÉ DE PAPINEAU**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-01 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES
SÉANCES DU CONSEIL, PARTICULIÈREMENT SUR L'ENREGISTREMENT DES
SÉANCES**

ATTENDU l'article 491 du Code municipal qui permet à toute municipalité d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre durant les séances du Conseil;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo désire fixer des règles concernant l'enregistrement des débats du Conseil;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller Réal Madore lors d'une séance ordinaire tenue le 6 août 2012;

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier

ET APPUYÉ par Réjean Bouladier

D'adopter le règlement 2012-01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1

Il est interdit de filmer, photographier et enregistrer à l'intérieur du lieu où se tiennent les séances du conseil municipal et l'utilisation de tout appareil photographique, de caméra vidéo, de caméra de télévision, de téléphone cellulaire, de téléphone intelligent ou autres équipements est prohibée.

ARTICLE 2

Une entreprise de presse reconnue peut filmer, photographier et enregistrer à l'intérieur du lieu où se tiennent les séances du Conseil. L'entreprise peut utiliser l'appareil à l'endroit désigné et identifié à cette fin par le conseil.

ARTICLE 3

La municipalité peut filmer, photographier et enregistrer à l'intérieur du lieu où se tiennent les séances du Conseil pour des raisons de sécurité publique.

ARTICLE 4

Lorsqu'une situation décrite à l'article 3 ou à l'article 4 se produit, le maire informe les personnes dans la salle.

ARTICLE 5

Le maire peut en tout temps requérir un temps d'arrêt de l'enregistrement au cours d'une séance.

ARTICLE 6

Toute personne qui contrevient à l'article 2, se verra expulser du lieu où se tient l'assemblée du Conseil.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

AVIS DE MOTION (2012-08-086) :
ADOPTION (2012-11-123) :

6 août 2012
5 novembre 2012

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier